

niveaux de vie les plus élevés du monde si nous adoptions cette attitude négative et chaque fois qu'un étranger venait faire des placements au Canada nous doutions de ses motifs et disions: «Oh non, vous ne pouvez venir ici à moins de bien vouloir vous soumettre à une sorte d'action répressive.» Je trouve regrettable qu'on entende encore ce genre de choses au Canada.

**M. Woolliams:** Vous n'aimez pas Walter Gordon, alors.

**M. Perrault:** Ce n'est pas de cela que je parle cet après-midi.

Effectivement, on exercera un contrôle absolu sur ce réseau national de satellite au Canada. Tel est bien le cas, et les Canadiens en bénéficieront. Ils en bénéficieront, qu'ils soient directement actionnaires ou non de la société. En dehors du fait qu'elles placeront leurs ressources techniques dans l'entreprise, les sociétés associées seront les principaux utilisateurs du réseau. Elles en loueront les services pour les vendre au détail à leurs clients. La Société sera le complément, et non pas le concurrent, des entreprises ordinaires.

La présente mesure devrait sûrement favoriser la plus grande participation financière possible par l'achat d'actions. A mon avis, cela répondrait aux demandes des divers éléments à la Chambre, dont l'aile gauche de l'opposition, selon lesquelles les Canadiens devraient avoir plus d'occasions d'investir dans des entreprises canadiennes. Mais que personne ne s'inquiète indûment. Un comité fera vraisemblablement une étude approfondie du projet, au cours de laquelle des experts seront invités à témoigner. J'espère aussi, je l'ai déjà dit, qu'on modifiera le bill pour l'améliorer encore davantage.

A n'en pas douter, le lancement de ce satellite sera l'une des plus importantes réalisations du Parlement actuel. La Société devrait être solidement établie et les intérêts du public devraient être protégés aussi efficacement que possible. J'espère qu'on déférera le bill au comité pour qu'il en fasse l'étude fouillée qu'il mérite. Je propose donc à la Chambre de rejeter l'amendement, de revenir à la tâche dont elle est vraiment saisie, et de donner au bill la deuxième lecture pour le déférer au comité le plus tôt possible.

[Français]

**M. André Fortin (Loibinière):** Monsieur l'Orateur, je croyais de mon devoir, à l'occasion de l'étude du bill C-184, qui vise à établir une Société de télécommunications par satellite au Canada qui serait désignée sous le

nom juridique et commercial de «Télesat Canada», de participer à ce débat pour faire valoir certains arguments qui semblent avoir été oubliés, tant depuis la présentation de la mesure que par le ministre lui-même.

Monsieur l'Orateur, le progrès d'un pays comme le Canada, qui s'étend d'un océan à l'autre, est très étroitement lié au développement de ses moyens de communication. Presque tous reconnaissent que l'établissement d'un système de communications par satellite constitue une étape importante dans l'unification des différentes régions du Canada.

Je me réjouis donc, monsieur l'Orateur, du fait que le gouvernement reconnaisse le besoin impérieux de doter le Canada d'un système de communications par satellite qui favorisera un plus grand essor de l'identité canadienne.

Par ailleurs, la population du Canada est caractérisée par plusieurs groupes ethniques différents et surtout par deux grands groupes culturels, soit l'élément français et l'élément anglais. L'un et l'autre—on le reconnaît de plus en plus—doivent être respectés au même titre, partout où il existe une minorité.

On doit, par exemple, assurer aux minorités françaises qui se trouvent en dehors du Québec la possibilité de s'épanouir, de conserver leur culture, de se renseigner et de se divertir dans leur langue maternelle.

Liberté de choix pour chaque individu, possibilité d'expression pour une minorité, voilà le principe de base qui, à mon sens, doit régir la philosophie de cette nouvelle Société appelée «Télesat Canada.» Je suis d'avis que cette Société satisfera à ces deux exigences essentielles au développement du Canada et aux besoins fondamentaux des Canadiens, où qu'ils soient et de quelque langue ou culture qu'ils soient.

Bien que nous soyons d'accord, monsieur l'Orateur, sur le principe de ce bill, je reste quand même très perplexe quant à certains points particuliers que je traiterai brièvement et sur lesquels je compte appeler l'attention du ministre qui a présenté cette mesure à la Chambre.

Voici les principales questions que je me pose quant au contenu de ce bill.

Premièrement, le système sera-t-il bilingue ou, en d'autres termes, y aura-t-il un canal particulier pour les émissions françaises et un autre pour les émissions anglaises?

Deuxièmement, y aura-t-il des canaux réservés aux émissions éducatives? Comme l'éducation relève des provinces, celles-ci, et plus particulièrement le Québec, ont-elles été